

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs rancos.)

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février 16	714,4	710,7	708,8	707,8	— 9,4	— 2,8	1,5

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent.— Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du *NOUVELLISTE VAUDOIS*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le *NOUVELLISTE* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 17 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

Les journaux allemands se rendent les échos de bruits répandus sur les dispositions présumées de l'Autriche. D'après eux, le cabinet de Vienne abandonnerait la cause du duc de Modène et du duc de Parme, mais il insisterait pour que le grand-duc de Toscane soit réintégré dans ses Etats, et pour que l'autorité pontificale soit rétablie dans la Romagne. Sur ces deux points, l'empereur François-Joseph aurait déclaré ses intentions de la manière la plus catégorique, et l'on ne devrait attendre aucune concession de la politique autrichienne.

L'attitude que doit prendre l'Allemagne en présence des affaires d'Italie préoccupe beaucoup, en ce moment, l'opinion publique. La plus grande partie des organes indépendants de la presse allemande se déclarent énergiquement pour le maintien d'une stricte neutralité. La Confédération germanique ne doit, selon eux, sortir de cette neutralité que dans le cas d'une attaque dirigée contre les possessions allemandes de l'Autriche. Toutefois, on assure que le cabinet de Vienne est plus actif que jamais dans le but de s'assurer le concours, au moins moral, de l'Allemagne, et les gouvernements les plus dévoués à sa politique songent déjà à de nouveaux armements. Ainsi on mande de Hanovre que le gouvernement, qui, jusqu'ici, n'a pas voulu réduire son armée à l'état de paix, vient d'ordonner que le recrutement, qui n'a ordinairement lieu qu'en avril, fût devancé, pour l'année courante de quatre semaines. Il y aura non-seulement une levée d'hommes plus forte qu'à l'ordinaire, mais les hommes de la réserve de 1853 ne seront pas congédiés. Des faits analogues ont lieu

en Bavière, et on remarque aussi une activité extraordinaire dans le ministère de la guerre de la Saxe.

Mais l'opinion publique ne se montre pas très émue de ces précautions militaires; on croit généralement à la paix, et l'Allemagne espère surtout que la Prusse résistera à tout entraînement belliqueux.

Suivant le *Journal de Dresden* du 15, la France a invité le pape à faire lui-même des propositions pour le règlement de la question de la Romagne.

La chambre des seigneurs, à Berlin, a rejeté la loi proposant l'adoption du mariage civil.

L'artillerie marocaine, dans l'affaire du 4, a été très mal servie; elle a montré une infériorité notable, tandis que l'artillerie espagnole dirigeait avec une précision remarquable des projectiles en grande quantité sur les masses ennemis. Elle est parvenue à faire sauter les trois dépôts de poudre des Marocains, ce qui a achevé de jeter la confusion dans leurs rangs.

Lorsque le général a crié : *A la baïonnette!* toute l'infanterie s'est ruée sur les retranchements qui ont été envahis en un instant; c'était un torrent qu'aucune digue ne pouvait arrêter! On entendait la voix forte du général en chef dominant cette tempête articuler ce mot qui donnait du cœur au plus timide : *Adelante!* (en avant!).

Le campement maure offrait les traces d'un dénuement et d'une saleté incroyables. La tente du frère de l'empereur se distinguait seule par sa propreté et son luxe. Il paraît que depuis la déroute du 4, les frères du Sultan ont fait décapiter plusieurs chefs de Kabiles et alcades, leur attribuant l'échec subi dans cette journée. Aussi la population des environs de Tétouan se montre-t-elle partout favorablement disposée pour l'armée espagnole.

dans quelque sérique contrée, peu éloigné d'une cascade aux ondes bienfaisantes, et il retombait, en voyant ces rivages presque nus, dans la plus sombre des réalités.

— Convenez, mon cher duc, dit-il à Hector, que vous habitez un étrange pays, d'une part une poésie douce et touchante, de l'autre une poésie sauvage. Si j'étais poète, je vous dirais : ici Millevoye, là Ossian. Le jardin enchanté de Lamôle, au milieu de ces rochers et de ces sables, me rappelle le paradis terrestre, avec ses beautés sur un petit coin du globe encore inconnue.

— C'est l'étrangeté de cette contrée qui a décidé ma famille à acheter le château de Lamôle il y a cinquante ans. Il avait été construit pour un grand seigneur qui s'était retiré du monde, cherchant à la fois la solitude la plus impénétrable et la plus sauvage et le luxe dans lequel il avait toujours vécu.... D'ailleurs, continua Hector, Lamôle a subi depuis d'importantes réparations. Mon grand-père et mon père, que vous avez vu hier, y ont ajouté un confortable dont j'apprécie chaque jour l'utilité. Toutes les choses nécessaires à la vie se trouvent à Lamôle, et nous y serions assiégés, que nous pourrions soutenir le siège pendant plusieurs mois.

Ce fut en causant de la sorte qu'on rentra au château. Là, le duc laissa ses hôtes rentrer chez eux, tan-

qui est vraiment le modèle de l'ordre et de la discipline.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie la dépêche suivante de Pékin, en date du 4 décembre :

« Tout va bien pour la mission russe. L'empereur de la Chine va mieux. Il quitte son palais de campagne pour revenir dans la capitale. Les insurgés ne sont pas d'accord entre eux, et les forces impériales ont eu le dessus. Des vaisseaux de guerre européens sont en vue de l'embouchure de Peibo. »

L'expédition de Boni (Indes néerlandaises) a complètement réussi.

FRANCE

Le *Journal de Bretagne*, qui paraît à St-Brieux, est supprimé. Le rapport du préfet en motive la suppression sur la publication d'une adresse de trois députés à l'empereur, publication destinée à semer des divisions intestines en Bretagne, en calomnitant les intentions de l'empereur, qui, loin d'être ennemi du pape, l'a protégé à Rome.

M. Lavalette est nommé ambassadeur de France à Constantinople.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le Comité patriote de Chambéry vient d'envoyer au roi une adresse pour demander que la Savoie ne soit point séparée de la monarchie. Nous détachons de cette pièce les extraits ci-après :

... Si les destinées de Votre Majesté ne pouvaient s'accomplir que par la cession de la Savoie! Mais vos droits, Sire, reposent sur des principes que l'Europe ne peut méconnaître. Qui donc voudrait, pour hâter une adhésion que les puissances ne peuvent refuser, porter une atteinte à l'éclatante pureté de votre histoire?

dis qu'il s'enfonçait dans le parc, se retournant parfois pour voir s'il n'était pas suivi. Edouard regarda alors René et lui dit :

— Mon cher ami, Valliguière a des motifs sérieux peut-être pour nous cacher certaines choses. Pour moi, qui suis de plus en plus intrigué, je ne pars pas d'ici sans avoir vu ce qu'il abrite derrière son grand mur. Le moment est arrivé d'agir et j'agis.

Je ne resterai pas en arrière, croyez-le bien, répondit René.

Quelques heures plus tard, les douze danseuses étaient réunies dans la prairie de Lamôle. C'était l'heure où, suivant l'usage, elles venaient donner leur spectacle aux ducs de Valliguière. Ceux-ci, étendus sur de grands tapis, admiraient comme toujours les pas gracieux et variés de leurs danseuses, au son des flûtes et des violons invisibles qui résonnait dans cette solitude.

D'abord les douze danseuses partirent ensemble. Elles étaient vêtues de robes de lin, à la manière des danseuses romaines. Elles commencèrent par une ronde pleine de mollesse, prélude à la danse des saisons qu'elles allaient exécuter. Puis, se séparant d'un seul coup, elles se divisèrent en quatre groupes qui rebattaient, l'un après l'autre, représenter l'une des quatre saisons de l'année. Ce fut d'abord le printemps. Les trois danseuses se couronnaient de fleurs en dansant, rappelant

• Nous sommes prêts envers vous à de plus dignes sacrifices ; les héros de San-Martino peuvent vous le dire. L'ère des batailles n'est pas close, et notre amour pour vous ne s'est pas refroidi. Mais nos concitoyens pleureraient amèrement leurs frères tombés dans les combats, si leur sang ne devait payer que notre perte, et si ces braves n'étaient morts que pour préparer un désastre à la patrie.

Entre Votre Majesté et nous il y a un pacte juré, un pacte indissoluble. Les obligations qui en naissent, religieusement gardées par le peuple, grandissent pour le monarque de toute la hauteur où le trône est élevé. Pendant six mois, livrés à nous-mêmes, nous sommes restés étroitement unis à la monarchie constitutionnelle ; peu de nations en Europe auraient supporté l'épreuve que nous a fait subir une apparence d'abandon. Rien ne saurait donc justifier un appel qui troublerait l'équilibre moral du pays et déconcerterait les consciences. Le vœu national s'est assez prononcé par la tranquillité imposante de la population et par la manifestation solennelle de ces derniers jours. Votre Majesté ne permettra pas qu'on cherche à la dénaturer au milieu d'agitations factices. On a souvent déclaré que la Savoie ne serait pas conquise, mais les conquêtes les plus dangereuses, l'histoire le prouve, sont celles qui se déguisent sous des artifices qui leur ôtent l'aspect de la violence. C'est sur celles-là que nous osons appeler la vigilance de Votre Majesté, gardienne de la foi publique ; c'est à elles que nous opposerons toutes les résistances que nous commandera le soin de notre honneur et de nos libertés.

Sire, du seuil de cette Italie qui s'ouvre radieuse devant vous, que Votre Majesté jette un regard en arrière. L'arbre de votre race croît et s'étend vers les régions animées du soleil, mais il pourrait souffrir si ces racines étaient arrachées de l'humble et vieille terre qui l'a nourri. Au sein des succès, que Votre Majesté laisse arriver jusqu'à elle notre voix inquiète et soucieuse de l'avenir. Les fortunes les mieux méritées ont des retours imprévus, et si l'orage se faisait jamais sur vos descendants, c'est chez nous surtout qu'ils trouveraient des affections sans mélange et des attachements impérissables. Les liens les plus solides sont ceux que d'antiques souvenirs ont consacrés, les plus fermes dévouements sont ceux que le temps a scellés dans les coeurs. »

La *Gazette du Valais* résume en ces termes, auxquels nous ne pouvons que nous associer, les appréhensions de ses concitoyens de voir l'annexion de la Savoie à la France devenir un fait accompli :

« Depuis que la cession des provinces de la Savoie à l'empire français est considérée par tout le monde comme une éventualité certaine, et que l'existence d'un traité entre les souverains de ces deux Etats relatif à cette cession n'est plus révoquée en doute, on se préoccupe vivement dans toute la Confédération des suites que pourrait entraîner

cette annexion et des dangers qu'elle fera courir à la Suisse. Notre canton est loin de demeurer étranger à ces préoccupations, et ce n'est pas avec indifférence ni sans une inquiète émotion que nous attendons l'avenir. Un coup d'œil jeté sur la carte de l'Europe et le souvenir de ce qui s'est passé au commencement de ce siècle nous font promptement concevoir combien ces préoccupations sont légitimes et sérieuses, et combien le Valais est directement intéressé à ce que la neutralité de la Suisse ne reçoive pas une atteinte aussi grave que celle dont elle est menacée. Il n'est pas nécessaire que nous soyons plus explicite, et que nous nous arrêtons à exposer les suites possibles des changements qui sont à la veille de survenir dans les deux Etats précités et les dangers que nous courrons si la Savoie était intégralement annexée à la France, suites et dangers que chacun comprend et dont tout le monde s'entretient. »

La *Gazette du Valais* donne son adhésion aux démarches du Conseil fédéral en vue de conjurer la critique position que ces événements pourraient créer à quelques cantons de la Suisse française.

M. Fornerod s'est rendu à Neuchâtel avec la mission de veiller aux intérêts de la Confédération dans l'arrangement qui doit intervenir en faveur du *Jura industriel*.

— Le canton de St-Gall a annoncé au Conseil fédéral qu'il adhère au concordat du 6 août 1852 touchant la garantie des vices rédhibitoires du bétail, concordat auquel le canton de Vaud a aussi donné son adhésion.

— Conformément à la dernière décision de l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral invite Bâle-Ville à supprimer immédiatement la perception de ses droits de camionage, etc.

— Les commissions fédérales d'estimation pour les cantons de Zurich, Thurgovie, Argovie, Bâle-Campagne ont été confirmées dans leurs fonctions.

— M. Tourte est chargé de régler avec le gouvernement sarde les conditions de la séparation diocésaine du Tessin et des Grisons.

— Les instructions qui seront données au futur ministre suisse au Brésil, M. de Tschudi, ont été discutées par le Conseil fédéral. Quand ce diplomate sera entré en fonctions, la Suisse comptera quatre ministres en exercice. Le but de la mission de M. de Tschudi est de venir en aide aux colons partiaires suisses des établissements de MM. Vergueiro et cœurs, dont les journaux ont raconté plusieurs fois l'état déplorable.

— Dans les tableaux publiés par la France sur son commerce avec l'étranger, on voit que le mouvement qu'elle entretient avec la Suisse a en 18 ans plus que triplié. Les importations de Suisse en France, qui en 1842, atteignaient le chiffre de 24 millions, se sont élevées en 1858 à 43 millions.

aussi le bien-être que procure le feu. Enfin, peu à peu elles ralentirent leurs pas, et leur danse s'acheva en même temps que s'éteignait le son des instruments. Tout cela se passait au bord de la mer, dont les rugissements semblaient d'accord avec les mystérieuses scènes dont les rivages étaient les témoins.

Les danses terminées, et comme le jour touchait à sa fin, Roland, Fabrice et Hector se levèrent et quittèrent la prairie. Les danseuses les imitèrent, à l'exception toutefois de Mérine et de Stella, qui restèrent en arrière, se donnant le bras et causant ensemble de Paris, qu'elles avaient quitté depuis vingt jours. Vingt jours ! que c'est long lorsqu'on languit !

Tout à coup elles s'entendirent appeler, et, avant qu'elles eussent pu même se demander qui avait prononcé leur nom, un petit paquet tomba à leurs pieds. Mérine se jeta sur lui avec avidité.

— Enfin, s'écria-t-elle, voici une aventure !

— Prends garde, malheureuse, lui dit Stella. Si on nous observait !

— Tu as raison.

Et Mérine glissa le paquet dans sa poche. Puis elles se dirigèrent vers leur appartement sans songer à regarder derrière elles. Une fois dans la chambre de Mérine, elles allèrent mettre aux portes le verrou qui assurait leur repos.

— Voyons, dit alors Stella, tandis que son amie sor-

Pour les importations des marchandises françaises en Suisse, les chiffres correspondants sont 40 et 101 millions. La différence, comme on le voit, est grande.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — Le 11 février, le Conseil d'Etat a nommé la *commission des fabriques* qui doit surveiller l'application de la nouvelle loi concernant la situation des ouvriers des fabriques. Cette nouvelle loi trouve de l'opposition chez un grand nombre de fabricants, qui pensent que l'Etat n'a pas à se mêler de ce qui se passe chez eux. Cependant, malgré l'état florissant de l'industrie cantonale et le gain qui en résulte pour le pays, le nombre des hommes qui par suite de faiblesse et de défauts corporels, sont exempts de service militaire, équivaut dans le canton de Zurich à celui des hommes valides : les chiffres pour chaque catégorie se montent à 20,000 hommes.

Argovie. — Parmi les dispositions du nouveau projet de loi forestière, nous citons l'art. 44 par lequel il est défendu de détruire les nids, d'enlever les œufs, de prendre ou de tuer sans nécessité les oiseaux. Pour ces divers délits il y a une peine pécuniaire de 5 à 10 fr.

Fribourg. — Un épouvantable malheur vient de plonger dans le deuil une famille d'honnêtes cultivateurs des environs de la capitale.

Un jeune homme avait l'imprudente habitude, en hiver, de charger un fusil et de le placer de manière à tuer des renards, ceux-ci allant mordre à l'hameçon attaché par une ficelle qui communiquait à la détente du fusil et se tuant ainsi eux-mêmes pendant la nuit.

Un de ces matins, le jeune homme alla voir si la capture avait été bonne. Il ne trouva rien, mais on suppose que, voulant refaire l'hameçon et ayant, ce faisant, trop tiré la ficelle, le coup est parti et a atteint l'imprudent à la tête et à la poitrine. La détonation a eu lieu vers sept heures du matin ; à midi, le jeune homme ne revenant point, on est allé à sa recherche et on l'a trouvé baigné dans son sang, vivant encore, mais naturellement, privé de secours et ayant perdu connaissance. Le malheureux est mort quelques heures plus tard après d'inutiles efforts de l'homme de l'art pour le rappeler à la vie.

Neuchâtel. — Les trois décrets proposés par le Conseil d'Etat et destinés à régler la position du *Jura industriel* ont été adoptés par le Grand Conseil. Ce vote termine ainsi tous les débats soulevés à l'occasion de cette entreprise.

Genève. — Un écrivain de beaucoup d'esprit, M. Marc Monnier, vient de recevoir du roi Victor-Emmanuel la croix de chevalier de l'ordre des SS Maurice et Lazare pour son récent ouvrage : *L'Italie est-elle la terre des morts ?*

tait de sa poche le bienheureux paquet. Il était enveloppé de papier blanc. Mérine ôta l'enveloppe, et une seconde feuille se présenta. Elle l'enleva encore et retira... une grosse pierre.

— C'est peu galant, dit-elle.

— C'est même lâche, reprit Stella. Se moquer de deux pauvres captives !

— Oh ! s'écria Mérine en ramassant les papiers, folles que nous sommes ! C'est l'enveloppe qu'il faut regarder et non l'intérieur. Un billet dans lequel on a mis une pierre pour que le vent ne le détournât pas de sa route.

— Oh ! je comprends.

Et les voilà toutes les deux, furetant partout, cherchant les débris des enveloppes, réunissant ces débris et essayant de recomposer les feuilles de papier.

— C'est fait, dit tout à coup Mérine, et elle lut :

« Mesdemoiselles... »

— C'est pour nous deux, fit remarquer Stella. Mérine reprit :

« Mesdemoiselles,

» Deux amis connus de vous ont découvert la solitude dans laquelle vous enchainez une horrible captivité. Ils veulent vous délivrer. Tenez-vous donc prêtes à tout événement. Quand vous serez dans la

CANTON DE VAUD

Voici l'arrêté par lequel le Conseil d'Etat fixe, pour 1860, les avant-revues des corps de toutes armes et les revues d'infanterie :

Avant-revues pour tous les corps.

1^{er} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Vevey, les 18 et 19 avril; à la Tour, le 20 avril, à 2 heures de l'après-midi; à Corsier, le 20 avril, à 7 heures du matin; à Montreux, le 21 avril. — 2^e section. A Oron, le 12 avril; à Mézières, le 13 avril; à Moudon, le 14 avril.

2^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Bex, le 24 avril; à Ollon, le 25 avril; à Aigle, le 27 avril; à Villeneuve, le 28 avril. — 2^e section. Au Sépey, le 15 mai; à Château-d'Œx, le 18 mai.

3^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Lausanne, les 16, 17, 18 et 19 avril. — 2^e section. A Lutry, le 23 avril; à Cully, le 24 avril; à Chexbres, le 25 avril.

4^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Nyon, les 16 et 17 avril; à Gingins-Coppet, le 18 avril; à Beugrins, le 20 avril. — 2^e section. A Rolle, le 23 avril; à Aubonne, le 25 avril; à Gimel, le 26 avril.

5^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Orbe, le 27 avril; à Rommaigmôtier le 28 avril; au Lieu, le 18 juin. — 2^e section. A Echallens, les 30 avril, 1^{er} et 2 mai.

6^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Yverdon, les 26, 27 et 28 avril. — 2^e section. A Grandson, les 2 et 3 mai; à Ste-Croix, le 8 juin.

7^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Morges, les 3 et 4 mai; à Yens, le 5 mai. — 2^e section. A La Sarras, le 26 avril; à l'Isle, le 27 avril; à Cossonay, le 28 avril.

8^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Payerne, le 27 avril; à Avenches, le 28 avril. — 2^e section. A Thierrens, le 1^{er} mai; à Lucens, le 2 mai; à Granges, le 3 mai.

Revues d'infanterie.

1^{er} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Vevey, le 2 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Moudon, le 9 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

2^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A l'Arcossey, le 2 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. Au Sépey, le 16 mai, pour l'élite, la réserve et la landwehr; à Château-d'Œx, le 19 mai, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

3^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Lausanne, le 28 mai, pour l'élite; le 29 mai, pour la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Cully, le 21 mai, pour l'élite; le 22 mai, pour la réserve et la landwehr.

4^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Nyon, le 1^{er} juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Aubonne, le 6 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

5^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Orbe, le 16

prairie, ayez souvent l'œil fixé sur les broussailles qui couronnent le plus haut rocher, et là il vous sera facile de reconnaître vos serviteurs très-dévots.

» EDOUARD D'AUSSAY, RENÉ DE MORIEUX. » — Edouard d'Aussay, René de Morieux, connais-tu? demanda Mérine.

— Je me les rappelle très-bien. Deux jeunes gens comme il faut, deux amis du duc, qui souvent étaient au foyer. Nous avons soupié avec eux. Edouard d'Aussay a été l'amant de la grande Subigny.

— Alors, c'est sérieux, reprit Mérine. Ces jeunes gens sont ici. Ils veulent nous délivrer; il s'agit de faire le guet.

— Quelle aventure! soupire Stella.

X.

Tandis que ces mystérieux événements se passaient à Lamôle, Jacques Fleury, suivant les ordres de son maître, crevait des chevaux pour arriver plus vite au château de Valliguière. Le quatrième jour, vers onze heures du matin, il descendait au petit village qui précède le château seulement d'un kilomètre. Il descendit à l'unique hôtellerie de l'endroit et demanda M. Andrard. On lui apprit que M. Andrard était parti depuis quelques jours pour Paris.

— Au diable soit le régisseur! pensa Jacques.

(La suite au prochain numéro).

juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr; au Sentier, le 19 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^{me} section. A Echallens, le 14 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

6^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Yverdon, le 31 mai, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Grandson, le 30 mai, pour l'élite, la réserve et la landwehr; à Ste-Croix, le 9 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

7^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Morges, le 1^{er} juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Cossonay, le 29 mai, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

8^{me} ARRONDISSEMENT. 1^{re} section. A Payerne, le 9 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr. — 2^e section. A Lucens, le 2 juin, pour l'élite, la réserve et la landwehr.

On nous écrit du Pays-d'Enhaut:

« Les patriotes de ce district ont toujours été profondément attachés aux principes de 1845; en face des circonstances actuelles, ils ont senti le besoin de saluer le 15^{me} anniversaire des 13, 14 et 15 février; des salves d'artillerie ont donc été tirées le 14 courant, à l'aube du jour, de dessus l'éminence de Château-d'Œx. C'est une manifestation très-modeste sans doute, mais dont l'expression n'en est pas moins significative. »

Les affiches et programmes répandus dans le canton contiennent les principales dispositions arrêtées pour l'exposition universelle de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, qui aura lieu à Besançon du 1^{er} juin au 30 septembre prochain, entreprise qui, par son but et ses résultats, a certainement des droits à la sympathie de nos concitoyens. On connaît déjà les divisions de ce grand concours :

L'une de ces divisions qui présente un attrait particulier pour la Suisse française est celle de l'horlogerie, qui comprend avec elle la bijouterie et l'orfèvrerie : Cette exposition spéciale, d'après les vues du comité, aura pour but « de mettre en évidence le développement rapide et les excellentes qualités de la fabrique française d'horlogerie; de convier la fabrique étrangère à faire valoir, dans une lutte pacifique, le mérite de ses procédés, à montrer, parce qu'elle pourra apporter de supérieur, la voie à suivre pour accomplir de nouveaux progrès. La ville de Besançon est merveilleusement située pour une exposition universelle d'horlogerie. Elle est le centre principal de cette industrie en France; elle touche à la Suisse dont la réputation pour les montres et les bijoux s'étend dans le monde entier. Besançon est le trait d'union naturel entre ces deux fabriques; elles y donneront rendez-vous à la fabrique anglaise pour y étaler fraternellement leurs plus brillants joyaux. Cette solennité, embellie par les richesses d'une exposition artistique, industrielle et agricole, resserrera les liens de peuples déjà étroitement unis par une communauté de principes et d'intérêts. »

Il sera intéressant d'apprendre, pour les exposants de cette division, que les pièces d'horlogerie et d'orfèvrerie qui seront vendues pendant l'exposition et non réexpédiées seront seules soumises au contrôle du bureau de garantie.

Les promoteurs de l'exposition de Besançon, s'adressant à l'industrie en général, font remarquer avec raison combien l'utilité de ces concours est reconnue aujourd'hui; le succès de celui qui s'organise à Besançon est assuré. En effet, la région qu'embrace cette exposition compte parmi les plus puissantes par leur ingénieuse activité. Il suffit de nommer Lyon, Saint-Etienne, Mulhouse, Montbéliard, les innombrables usines qui bordent les cours du Rhône, de la Saône et du Doubs, pour s'imaginer les magnifiques travaux qui viendront se faire admirer dans le palais de l'exposition. Les industriels sont donc priés de vouloir bien concourir à cette brillante solennité en envoyant leurs plus importants produits.

Une exposition régionale des produits de l'agriculture et de l'horticulture, est réunie à cette exposition générale.

Dans ce vaste concours, dit le comité, aucune des branches de l'activité humaine n'a plus à gagner que la science agricole qui vit surtout par l'expérience et grandit par l'éducation. Nous avons voulu

fourrir ces deux puissants moyens de progrès aux cultivateurs de la belle région qui s'étend de la Loire aux Alpes et des Vosges au Rhône; c'en est assez pour assurer à cette entreprise la sympathie de tous ceux qui s'intéressent au premier et au plus utile des arts.

A ce titre, le comité espère que les amateurs dans ces parties, voudront bien associer à ses efforts en adressant à l'exposition les spécimens les plus remarquables de leurs cultures et les instruments agricoles dont ils seraient les inventeurs ou les importateurs.

Ces divisions se complètent par celle des Beaux-Arts.

En faisant aux Beaux-Arts une part aussi large que possible dans les bénéfices moraux et pécuniaires de l'Exposition, la commission a voulu imprimer à son œuvre un cachet d'utilité au double point de vue de l'art et des personnes qui le cultivent. Situé sur les limites des zones française, allemande, helvétique et italienne, la ville de Besançon pourra réunir dans ses murs de nombreux monuments du génie artistique de quatre grandes nations, et offrir ainsi aux hommes de goût un vaste champ d'études comparatives.

Un tel projet trouvera les artistes sympathiques et disposés à en favoriser la réalisation par l'envoi de quelques-uns de leurs ouvrages.

Nous ne savons encore dans quelle mesure il sera répondu à l'invitation de la Société d'éducation du Doubs. Nous aimons à croire que le canton de Vaud ne restera pas en arrière dans cette occasion et qu'il ne démeritera pas de ses succès aux expositions de Londres, de Paris et de Berne.

Les dispositions les plus bienveillantes pour les industriels suisses leur sont assurées de la part du comité de Besançon qui s'est montré très sensible surtout au bienveillant accueil que les autorités vaudoises ont fait à son appel, et aux mesures intelligentes et généreuses prises par elles pour gagner à l'entreprise du comité de Besançon, le concours d'une population qui est liée si intimement à celle du Doubs par une communauté de traditions et de sympathies.

Les plus grandes facilités sont données aux exposants étrangers, et les attributions des sous-comités institués dans nos différents centres ont pour but d'éviter des démarches quelquefois longues et coûteuses aux exposants. Ces sous-comités ont mission de recevoir les demandes d'admission, de transmettre les demandes revêtues d'un avis à la commission de Besançon, de centraliser les produits acceptés et d'en surveiller l'expédition. Le comité de Besançon assure en outre les commissions cantonales que leurs avis et recommandations seront tenus en très grande considération.

Sur la demande, qui en avait été faite par le comité vaudois, il a été obtenu du directeur des douanes françaises l'admission temporaire en franchise de tous les produits industriels étrangers que l'on justifiera à la douane frontière être destinés à l'exposition de Besançon. A cet effet chaque exposant muni d'une lettre d'admission fera lever au bureau d'entrée un acquis à caution. De plus on peut admettre comme certain que des instructions seront envoyées de la direction des douanes pour que les formalités soient rendues aussi simples que possible à l'égard des colis qui porteront les bulletins de l'exposition de Besançon.

Le comité cantonal vaudois a exprimé le désir que le bureau de Jougne soit désigné comme bureau unique pour l'entrée des produits vaudois. Il est très-probable qu'il sera déféré à ce vœu.

Dépêche télégraphique.

PARIS, vendredi. — Le Moniteur annonce qu'une circulaire de M. de Thouvenel à l'ambassadeur français à Rome proclame l'impossibilité d'une intervention pour rétablir l'autorité du pape dans les provinces révoltées; il engage donc le Saint-Père à prendre des mesures conciliaires.

Lord John Russell a déclaré à la Chambre des communes que le Piémont n'avait aucune intention de céder la Savoie, mais il croit que des communications faites au cabinet de Turin ont eu pour but de lui démontrer la nécessité d'annexer la Savoie. En tout cas l'intention formelle de l'Angleterre est de sauvegarder la neutralité de la Suisse.

NOUVELLISTE VAUDOIS

Le ministre anglais a annoncé en outre que la Russie rejette les propositions anglaises pour l'arrangement des affaires de l'Italie centrale.

Bulletin agricole.

PAYERNE, 16 février. — Froment, 3 fr. 25 à 3 fr. 50. Avoine, 1 fr. 10 à 1 fr. 15. — Mûtier, 2 fr. 60 à 2 fr. 80. Foin, » fr. » à » fr. ». — Paille, 2 fr. 50 à 2 fr. 70. Beurre, 1 fr. 10 à 1 fr. 15 la livre. Petit marché, à cause de la neige.

THÉATRE DE LAUSANNE
Dimanche 19 Février 1860.

La Poissarde, grand drame en 5 actes.
Le Caporal et la Payse, comédie en 1 acte.

ANNONCES

DÉPOT DES OUVRAGES SUIVANTS

édités par MM. Larousse et Boyer, de Paris.

Grammaire lexicologique du premier âge, par Larousse (élèves). 1 vol. cart. 60 cent.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

Élémentaire lexicologique, par le même (élèves). 1 vol. cart. 1 fr. 10.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

Cours lexicologique de style, par le même (élèves). 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

Traité complet d'analyse et de synthèse logiques, par le même (élèves). 1 vol. 1 fr. 10.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

d'analyse grammaticale, par le même. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 10.

Méthode lexicologique de lecture, par le même. 1 vol. in-12, vignettes. 25 c.

Encyclopédie du jeune âge, par le même (élèves). in-18, cart. 50 c.

— idem (guide du maître). in-18, cart. 1 fr.

Cours gradué d'exercices de style, par Th. Lepetit. 2 vol. in-12, cart. Chaque vol. 1 fr. 50.

Premiers exercices de style épistolaire, par le même. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 10.

Exercices sur le style épistolaire, par Al. Abrant. 1 vol. in-12, 1 fr. 50.

Nouveau dictionnaire de la langue française, par Larousse, 1 vol. in-18, de 732 pages, relié. 2 fr. 25.

Jardin des racines grecques, avec exercices, par le même (maîtres). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

Cours gradué de dictées françaises, par Th. Lepetit. 3 vol. in-12, cart. (maîtres). le 1^{er} 1 fr., le 2^o 1 fr. 50 et le 3^o 2 fr.

Exercices et dictées sur les difficultés de l'orthographe française, par Gallien. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

Lectures intermédiaires ou nouveaux exercices, par Mlle Juraville. 1 vol. in-12, cart. 75 c.

Livre universel de lecture et d'enseignement pour les écoles primaires ou encyclopédie des écoles, par Amyot. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

Méthode de calcul oral, mise à la portée des jeunes enfants, par Mlle Juraville. 1 vol. in-12. 40 c.

Petite arithmétique enseignée, avec exercices et problèmes, par Sabaté. 50 c.

Cours complet d'arithmétique avec exercices et problèmes, par le même (maîtres), 2 vol. in-12. Chaque vol. se vend 1 fr.

Traité d'arithmétique avec 3000 exercices et problèmes et les solutions, par Vigneau (maîtres). 1 vol. in-12. 2 fr. 25.

Cours complet de dessin linéaire, d'arpentage et d'architecture, divisé en 3 parties, par Henri et Boyer; 1^{re} partie, cours élémentaire par Boyer. 1 vol. in-12, avec 70 planches. 1 fr. 25.

— idem. 2^o partie, cours secondaire et progressif, par Henry. 80 pl. in-4. 6 fr.

— idem. 3^o partie, cours supérieur, par le même, 96 pl. in-4. 8 fr.

Cours progressif, méthodique de dessin linéaire, par Tripion. 30 pl. in-folio. 4 fr. 50.

Partage des terrains ou géodesie agraire, par De coucou. 1 vol. in-12, fig. 1 fr. 50.

Cours normal de géographie, avec 112 cartes, par Sanis, 1 vol. in-4, obl. 1 fr. 50.

Premières leçons de lecture musicale et de transcription, par L. Cochery. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

Les sonates du couvent, poésies enfantines avec la musique des airs, par Marcellin Moreau. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Musée littéraire et scientifique de l'école et de la famille. 1 vol. gr. in-8, relié en percaline. 7 fr. 50.

Les vierges du foyer, légendes poétiques et morales, par Barillot. 1 vol. gr. in-8, relié en percaline, tranché doré. 6 fr.

Trésor poétique, livre de lecture et de récitation. 300 morceaux de poésie empruntés pour la plupart aux poètes du XIX^e siècle. 1 vol. in-18 de 500 pages, cart. 2 fr.

Opinions des anciens et des modernes sur l'éducation, par Larcher, 2 vol. gr. in-18. Chaque vol. se vend 3 fr.

Au Dépot Bibliographique de J. CHANTRENS, Cité, à Lausanne.

Il sort de presse:
chez les principaux libraires de Lausanne
et Genève.

UN MOT sur la question de Savoie

AU POINT DE VUE GENEVOIS ET SUISSE

par Joseph HORNUNG,

professeur de droit à l'Académie de Lausanne.

Brochure in-8°. Prix: 50 centimes.

AVIS

La Municipalité de Chavornay au district d'Orbe déclare qu'elle a fait réparer la grande pompe à incendie de cette commune, par Monsieur de Lerber, à Romainmôtier, laquelle avait été confectionnée par les Messieurs Schink, à Berne, en 1836, ayant été mise à l'épreuve dans diverses fois et trouvée parfaite et dépassant toute attente, ayant néanmoins été mise hors de service par les courses rapides qu'on lui a fait subir, et les bons services qu'elle a rendu pendant l'espace de 24 ans aux incendies et par les soins de M. de Lerber, se trouve, autant qu'en a pu s'en convaincre par l'épreuve qui en a été faite, remise dans son état normal.

C'est pourquoi la Municipalité se fait un plaisir comme un devoir de lui en témoigner publiquement toute sa reconnaissance, en recommandant aux autorités qui auraient des ouvrages de ce genre de s'adresser à lui en toute confiance.

Donné, pour paraître deux fois dans le Nouvelliste vaudois, à huit jours d'intervalle.

Chavornay, le 7 février 1860.
Au nom de la Municipalité,
Ch. LOMBARDET, secrétaire.

La Municipalité de Bonvillars

donne avis que le lundi 26 mars 1860, à une heure du jour, dans la salle de ses séances, elle affermera par enchères publiques pour le terme de neuf ans et pour entrer en jouissance le 1^{er} mars 1861, les deux domaines que la commune du dit lieu possède rièvre son territoire et appellés les Champs de Ville et la Gottala. Ces deux domaines, de la contenance d'environ 44 arpents chacun, agréablement situés et en plein rapport, seront affermés sous de favorables conditions dont on pourra prendre connaissance à la secrétairerie de la municipalité dès le 16 mars prochain.

Bonvillars, le 15 février 1860.

GREFFE MUNICIPAL.

AVIS

Une jument appartenant à Jean-Pierre Magnin, de Montricher, rouge, âgée d'environ 7 ans, marquée d'un grand chanfrin en tête, les deux pieds de derrière blancs, et quelques crins blancs sur ceux de devant, a disparu le 9 courant vers les 7 heures du soir de devant l'auberge l'Union à Pampigny, où elle était attelée à un char à limonière. Elle était harnachée d'un collier dont la croupière est en toile et les tirants en corde.

Les recherches qui ont été faites jusqu'à présent n'ont eu pour résultat que de retrouver la couverture dont on l'avait recouverte sur la route de Pampigny à Apples, ce qui fait supposer que cette bête a été volée ainsi que tout l'attirail qu'elle avait après elle.

Tous les renseignements sur cette jument doivent être communiqués au juge de paix du cercle de l'Isle.

H. PITTEL, juge de paix.

VENTE DE DOMAINE

Le 28 février courant, à 9 heures du matin, à Villariboud, canton de Fribourg, les enfants de Fr. Joseph Roux exposeront en vente le bon domaine qu'ils possèdent au dit lieu, de la contenance de 30 poses en vergers, prés, champs, jardins, arbres fruitiers, vastes bâtiments, four, mécanique à battre le grain, etc., à quelques minutes de la frontière vaudoise, près de Sédeilles et de Rossens. Les conditions seront avantageuses.

TUYAUX DE CONDUITE

Tuyaux en fonte essayés à forte pression, de 1^½ à 5 pouces de vide. Prix réduit. Adresser les demandes à l'usine de la Coulourenière, à Genève.

Huile pour les fils ouvrages d'horlogerie,

toujours liquide, ne se volatilisant point et ne crassant jamais, purifiée par un procédé nouveau qui lui conserve tous ses principes gras, sans les denaturer.

1 franc le flacon; 6 francs la douzaine.

Dépot au Bazar vaudois, à Lausanne.

ON DEMANDE à acheter un pressoir, de 1 à 2 chars, nouveau système de MM. Roy et C°, de Vevey. S'adresser, franco, au bureau du journal.

Poudre Jullien pour clarifier les vins.

Produit d'un emploi facile et d'un résultat très prompt. Chez Simond fils, place du Pont, 24, à Lausanne.

POMMADÉ DES CHATELAINES OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la croissance des cheveux, leur donne le brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journallement.

Composé par CHALMIN, parfumeur, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépot à Paris, passage Choiseul, 19, et à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur. — Prix du pot: 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (Ecrire franco).

POMMADÉ DUPUYTREN

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en préviennent et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudclamer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

VÉRITABLE OUATE

anti-rhumatismale anglaise,

DU Dr PATISSON,

à 1 fr. le rouleau, à 60 cent. le demi-rouleau.

En vente chez Mmes Noir et Falconnier, à Lausanne.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

Dépot général pour le continent chez E. Ringk, à Schaffhouse.

SAVONULE LEBEL

DE COPAHU PUR

approuvé par la Faculté de Médecine de Paris comme supérieur à toutes capsules ou injections pour guérir en peu de jours les malades les plus intéressés. Prix: 4 fr. la boîte.

DÉPOT POUR LE CANTON

chez M. DÉBELÉ, ancienne pharmacie Bischoff, à Lausanne.

Bourse de Genève du 16 février 1860.

DE ACTIONS INDUSTRIELLES Demandé Offert

Genève à Lyon	485	495
---------------	-----	-----

Ouest-Suisse	270	271
--------------	-----	-----

Central-Suisse	440	443
----------------	-----	-----

Nord-Est	>>	490
----------	----	-----

Paris à Lyon et Méditerranée	>>	>>
------------------------------	----	----

Paris à Orléans	>>	>>
-----------------	----	----

Midi	>>	>>
------	----	----

Autrichiens	495	497
-------------	-----	-----

Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	541	542
----------------------------------	-----	-----

Sarragosse	>>	>>
------------	----	----

Mobilier français	>>	>>
-------------------	----	----

EMPRUNTS ET VALIURES DIVERSES		
-------------------------------	--	--

4 % Genevois	75	75
--------------	----	----

5 % Piémontais	80	81
----------------	----	----

Ville de Turin	415	420
----------------	-----	-----

Ouest-Suisse 1854	>>	410
-------------------	----	-----

Idem 1856-57	393	395
--------------	-----	-----

Lyon-Genève (nouv.)	288	289
---------------------	-----	-----

Banque du Commerce	1160	1175
--------------------	------	------

Lombard-Vénitien	248	250
------------------	-----	-----

Sarragosse	248	250
------------	-----	-----

Jouissance Sétif	>>	22
------------------	----	----

Comptoir d'escompte	1245	1255
---------------------	------	------

Bourse de Paris le 15 février 1860		
------------------------------------	--	--

Consolidé	94	87
-----------	----	----

3 %	67	65
-----	----	----

4 1/2 %	97	95
---------	----	----

Mobilier	735	755
----------	-----	-----

Orléans	1351	1250
---------	------	------

Victor-Emmanuel	392	350
-----------------	-----	-----

5 % Piémontais	80	75
----------------	----	----

Central-Suisse	>>	>>
----------------	----	----

L. CORBAZ, éditeur responsable.